REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail
****

AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS

PRESIDENCE
****
RAPPORTEUR GENERAL
****
COMMISSION OPERATIONS ELECTORALES
****
N° 125 /ANE/P/RG/COE/25.

NOTE CIRCULAIRE

A

L'attention des Présidents des démembrements de l'Autorité Nationale des Elections.

Objet : Complement des scellés

Dans le cadre des élections présidentielle, législatives, régionales et municipales groupées du 28 décembre 2025, vingt (20) scellés sont mis à la disposition de chaque bureau de vote, pour la sécurisation des quatre (4) urnes au cours de l'ensemble des opérations de vote et de dépouillement, ainsi que de l'acheminement des résultats vers les bureaux des démembrements.

Compte tenu du nombre insuffisant de ces scellés, je vous instruis de vous rapprocher des Bureaux Electoraux Régionaux (BER) de la MINUSCA de vos ressorts respectifs pour entrer en possession des anciens scellés disponibles à ce jour dans les entrepôts afin de compléter le nombre, à raison de vingt (20) par bureau de vote, et ceci avant tout déploiement des kits dans les bureaux de vote.

La présente Circulaire tient lieu de directives de travail.

Fait à Bangui, le 17 DEC 2025

Le Président de l'Autorité Nationale des Elections

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS LE PRESIDENT

Dr. MOROUBA Mathias Barthélemy

Scanned by TapScanner